

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue en visioconférence, le 23 août 2023 à 19:30 heures.

PRÉSENCES M. Daniel Dumont (Biencourt), M. Bernard Caron (Dégelis), Mme Vicky Ouellet (Lac-des-Aigles), Mme Armelle Kermarrec (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), Mme Diane Bouchard (Pohénégamook), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), Mme Claudia Beaulieu (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Claude Gallant (St-Jean-de-la-Lande), M. Benoit Martin (St-Juste-du-Lac), M. Normand Lizotte (St-Louis-du-Ha! Ha!), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long), M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et M. Vincent Campeau-Gagnon (St-Pierre-de-Lamy), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.

Il est proposé par Mme Linda Lévesque, appuyé par M. Normand Lizotte, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1713

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 21 juin 2023.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par Mme Vicky Ouellet, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 21 juin 2023 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1714

3) COMPTES PAYÉS ET À PAYER

M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Bernard Caron, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 21 AOÛT 2023

Soudure Fasbo	284.05 \$
Marcoux Paul	3 500.00 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	1 409.38 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	574.64 \$
Banque Nationale du Canada	649.40 \$
Financière Banque Nationale	967.88 \$
Beaulieu Roger	441.70 \$
Beneva	2 860.76 \$
Saindon Michel	134.52 \$
Radiateur Martin Inc	62.15 \$
Lamontagne ruche	4 440.87 \$
Transport Guy Levasseur Inc	10 960.88 \$
Surplus G. Rioux Inc	80.99 \$
Automation D'Amours Inc	3 282.54 \$
Serrubec Inc	1 609.86 \$
Électronique Mercier	2 265.29 \$
Clément St-Pierre	12.50 \$
Avantis Coopérative	271.62 \$
BUROPRO Citation	355.34 \$
Arsenal Média Inc	505.33 \$
Excavation Émilien Ouellet inc	2 728.36 \$
Info-Dimanche	144.87 \$
AGAT Laboratoires LTD	259.27 \$
Bell canada	1 566.74 \$
DAS Fédéral	10 010.08 \$
DAS Provincial	27 263.35 \$
Francotyp-Postalia	1 034.79 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	500.14 \$
Hydro-Québec	13 652.88 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	82.79 \$
Laurentide Re/Sources Inc	1 110.93 \$
Martin Jean-François	398.38 \$
Ministre des Finances	75 267.90 \$
Pages Jaunes	45.03 \$
Pièces Témis Inc	802.67 \$

Potvin Jacinthe	11.98 \$
Raymond Chabot Grant Thorton	1 655.04 \$
SÉMER	1 964.00 \$
Services sanitaires A. Deschênes Inc	134 017.17 \$
Simetech Environnement Inc	86 732.59 \$
Société V.I.A. inc	39 537.72 \$
Transport Forestier Hugo Beaulieu	7 175.59 \$
Transport Maurice Richard Inc	13 707.55 \$
Tribu Communication web	497.27 \$
Total payés	453 836.79 \$

COMPTES À PAYER AU 21 AOÛT 2023

9110-991 Québec Inc (Gestion BCK)	834.38 \$
Agat Laboratoires LTD	259.27 \$
Arsenal Média Inc	248.35 \$
Avantis Coopérative	253.72 \$
Banque Nationale du Canada	649.40 \$
Beneva	2 837.49 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	1 403.02 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	574.64 \$
Émond Denis	40.60 \$
Excavation Émilien Ouellet Inc	6 162.66 \$
Financière Banque Nationale	967.88 \$
Gagné Josyane	112.21 \$
Garage André L'Italien	823.23 \$
Garage D.S. Jalbert Inc	361.22 \$
GFL Environnement 2023 Inc	158 073.59 \$
GLS Logistics Canada LTD	239.71 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	853.69 \$
Harnois Énergies	4 290.06 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	147.20 \$
Laurentide Re/Sources Inc	4 276.36 \$
Maheu & Maheu	172.46 \$
Mastercard	1 728.21 \$
Michel Larouche Consultants Inc	684.10 \$
Municipalité de Dégelis	3 708.02 \$
Northwest Tires Inc	586.37 \$
P. Beaulieu Électrique	908.66 \$
Pages Jaunes	45.03 \$
Pièces Témis Inc	184.31 \$
Place du Travailleur enr.	953.93 \$
Radiateur Martin Inc	14.90 \$
Service Accès-emploi	11 980.00 \$
Service sanitaires A. Deschênes Inc	152 182.58 \$
Simetech Environnement Inc	154 438.45 \$
Société Mutuelle de Prévention	2 216.12 \$
Société V.I.A Inc	24 952.74 \$
Transport F. Leclerc Inc	2 858.33 \$
Transport Guy Levasseur Inc	2 457.60 \$
Transport Hugo Beaulieu	3 345.78 \$
Tribu Communications Web	497.27 \$
Total à payer	547 323.54 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1715

- 4) ADMINISTRATION
a) Refinancement du règlement d'emprunt R-004

Résolution d'adjudication

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 30 août 2023, au montant de 348 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 700 \$	5,65000 %	2024
11 200 \$	5,50000 %	2025
11 800 \$	5,30000 %	2026
12 400 \$	5,30000 %	2027
302 700 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,00700

Coût réel : 5,70691 %

2. BANQUE ROYALE DU CANADA

10 700 \$	5,75000 %	2024
11 200 \$	5,75000 %	2025
11 800 \$	5,75000 %	2026
12 400 \$	5,75000 %	2027
302 700 \$	5,75000 %	2028
Prix : 100,00000		Coût réel : 5,75000 %

3. CD LACS DU TEMISCOUATA

10 700 \$	5,81000 %	2024
11 200 \$	5,81000 %	2025
11 800 \$	5,81000 %	2026
12 400 \$	5,81000 %	2027
302 700 \$	5,81000 %	2028
Prix : 100,00000		Coût réel : 5,81000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Claude Gallant, appuyé par Mme Katie Bossé, et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 30 août 2023 au montant de 348 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros R 004. Ces billets sont émis au prix de 98,00700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1716

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 348 800 \$ qui sera réalisé le 30 août 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata souhaite emprunter par billets pour un montant total de 348 800 \$ qui sera réalisé le 30 août 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
R-004	326 300 \$
R-004	22 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro R-004, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Mme Diane Bouchard, appuyé par M. Normand Lizotte, et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 30 août 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 février et le 30 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	10 700 \$	
2025	11 200 \$	
2026	11 800 \$	
2027	12 400 \$	
2028	13 100 \$	(à payer en 2028)
2028	289 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro R-004 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 août 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1717

b) Mandat de vérification comptable 2023-2024

Avec les nouvelles normes comptables qui doivent être appliquées aux opérations de la RIDT, Raymond Chabot Grant Thornton a fait une nouvelle proposition d'honoraires pour les années 2023 et 2024.

Il est proposé par M. Alain Dubé, appuyé par M. Normand Lizotte, que la RIDT accepte la proposition d'honoraires professionnels de Raymond Chabot Grant Thornton pour les mandats de vérifications 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1718

c) Entente pour le tri et la mise en marché des matières recyclables 2024

En 2018, la RIDT a conclu une entente de gré-à-gré pour le traitement des matières recyclables avec la Société VIA pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023. Celle-ci avait obtenu l'autorisation du MAMH pour aller de gré-à-gré.

L'entente arrive à échéance à la fin novembre et les modifications réglementaires liées à la collecte sélective prévoient qu'Éco Entreprise Québec (ÉEQ) prendra en charge toutes ces matières recyclables.

ÉEQ a avisé la RIDT à la mi-août que la prise en charge ne serait effective qu'à partir du 1^{er} janvier 2025 et que la RIDT devait donc signer un contrat du 1^{er} décembre 2023 et 31 décembre 2024 pour le tri et le conditionnement de ses matières recyclables.

La RIDT effectuera de nouvelles démarches avec le MAMH et la Société VIA pour demander une nouvelle dispense afin d'avoir une entente pour le tri et la mise en marché des matières recyclables jusqu'au le 1^{er} janvier 2025.

d) Admissibilité au programme de redistribution des redevances à l'enfouissement 2023

Maintenant qu'un système de gestion des matières organiques est en place, le programme de redistribution des redevances à l'enfouissement doit permettre à la RIDT de recevoir une bonification de certains montants par le Ministère de l'Environnement (MELCCFP).

Suite à une correspondance, le MELCCFP a soulevé certains enjeux administratifs en lien avec l'admissibilité au programme pour une portion du territoire.

M. Maxime Groleau effectuera un suivi auprès des responsables du programme afin de clarifier la situation. Le conseil d'administration sera avisé de la suite et pourra, au besoin, effectuer des démarches supplémentaires pour assurer l'admissibilité de l'ensemble du territoire.

e) Demande de partenariat – Gala Découvertes 2023

Il est proposé par Mme Armelle Kermarrec, appuyé par M. Claude Gallant, que la RIDT collabore à titre de comme partenaire « Associé » au Gala Découverte 2023 organisé par la Chambre de commerce du Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1719

f) Informations – Prévisions budgétaires 2024

Les prévisions budgétaires 2024 doivent être adoptées par le conseil d'administration de la RIDT et transmises aux municipalités membres avant le 1^{er} octobre prochain.

M. Maxime Groleau présente différentes informations préliminaires en lien avec les prévisions budgétaires 2024. Il s'agit notamment des taux d'indexation à prévoir pour les contrats en vigueur ainsi que d'autres données liées aux principales variations à venir pour le budget.

La prochaine rencontre du conseil d'administration est prévue le mardi 26 septembre 2023 à 19h30.

5) VARIA

Aucun point au varia.

6) PROCHAINE RENCONTRE

- Mardi 26 septembre 2023
- Mercredi 15 novembre 2023
- Mercredi 18 octobre 2023
- Mercredi 20 décembre 2023

7) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Linda Lévesque de lever l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1720